



Pessac, le 12 avril 1999

***Etablissement GRE-BEGLES
Dépôts de résidus - Parcelle AZ2 à BEGLES (33)***

***Analyse critique du diagnostic initial de pollution des sols
Étapes A et B - Evaluation simplifiée des risques***

Documents consultés :

- ↳ Diagnostic initial de pollution des sols - Etablissement GRE - BEGLES Dépôts de résidus. Parcelle AZ2 - Etapes A ET B - Evaluation simplifiée des risques – rapport CETE APAVE SUD n° 99/364584 du 25/02/99,
- ↳ Analyse de sol et son lixiviat - rapport APAVE SUD n° 97.1314.1378 du 17/10/97,
- ↳ Compte rendu de la réunion du 25 mars 199 et visite du site - Ancien DEPOT de déchets Société d'Exploitation des Ets GRE 30-32, rue Alexis-Labro 33130 BEGLES compte rendu d l'Inspecteur des Installations Classées de la DRIRE du 29/03/99,
- ↳ Gestion des sites (potentiellement) pollués - La méthode nationale d'évaluation simplifiée des risques - version 1 mise à jour juin 1997,
- ↳ Banque de données du Sous-Sol (BSS),
- ↳ Carte géologique de Pessac à 1 / 50 000.

Les études fournies et en particulier l'E. S. R. portent sur les anciens dépôts de résidus des Etablissements GRE à Bégles. Ces analyses ne préjugent aucun cas de la situation vis-à-vis de l'environnement de l'ancien site industriel dans sa totalité. De façon générale, les documents présentés bien que clairs, sont succincts dans leurs descriptifs, voire incomplets.

Les résultats établis dans le cadre “ Analyse de sol et son lixiviat” (rapport APAVE SUD n° 97.1314.1378 du 17/10/97) sont inexploitables en l'état. En effet, d'une part, il n'est pas précisé l'emplacement de la prise d'échantillon. Et d'autre part, ce dernier correspondrait à un mélange de sols prélevés sur différents points (ce qui a pour tendance à minimiser les résultats).

L'examen du rapport "**Diagnostic initial de pollution des sols - Etablissement GRE - BEGLES Dépôts de résidus. Parcelle AZ2 - Etapes A ET B - Evaluation simplifiée des risques**" (CETE APAVE SUD n° 99/364584 du 25/02/99) amène de notre part les remarques suivantes :

- comme mentionné dans le rapport de l'IIC, "**l'Historique du site**" (cf. p 5/20) est **quasi-inexistant**. Aucune information n'est fournie sur le process utilisé par l'entreprise. La liste des polluants susceptibles d'être présents paraît correspondre au catalogue type pour ce genre d'installation (cf. "identification des risques" p 5/20). Il sera nécessaire de s'assurer qu'aucun traitement particulier n'a été utilisé sur ce site (engendrant des déchets particuliers),
- en ce qui concerne le "**contexte climatique local**" (cf. p 4/20), le nom de la **station météorologique** d'où sont issues les statistiques, n'est pas précisé,
- le descriptif du "**contexte géologique et hydrogéologique local**" (cf. p 4 et 5/176), est **succinct et imprécis**. En particulier, pour la géologie, aucune coupe géologique de référence n'est proposée (celles jointes en annexe sont peu profondes et pas repérées par rapport au site).

Pour l'hydrogéologie, bien que les principaux aquifères soient mentionnés, aucune information n'est fournie sur leurs caractéristiques hydrodynamiques. Le bureau d'étude aurait du joindre une carte piézométrique (au moins une esquisse) de la nappe superficielle et indiquer le(s) sens d'écoulement de cette dernière.

Pour la nappe de l'Oligocène, il est nécessaire de préciser sur la carte piézométrique présentée en annexe, la position du site (ainsi que l'origine des données). De même, le sens d'écoulement de la nappe au droit du site est à définir. Contrairement à ce qui est indiqué aux pages 5 et 6/20, la nappe de l'Oligocène est exploitée pour l'A. E. P. à une distance inférieure à 5 km du site. En effet, le forage Monjoux à Gradignan (indice national 0827-2X-0058) se situe à 4 km environ au sud-ouest de l'ancien dépôt. D'autres ouvrages A. E. P. sont aussi à moins de 5 km. En outre, il est à signaler, entre autres, les forages (0827-2X-0463 et 699) destinés à l'arrosage des espaces verts du stade Mussard à Bégles et situés à 1 km environ au nord.

Dans ce contexte, la nappe de l'Oligocène doit être retenue comme une cible potentielle à usage sensible compte tenu de la présence de captage A. E. P. à moins de cinq kilomètres du site.

- "**L'évaluation des dangers**" (cf. p 6/20) bien que sommaire, paraît bien appréhendée, hormis le problème de la proximité des forages A. E. P. (dont plusieurs sont à moins de 5 km).

- Dans le cadre de “l'étude de sol” (cf. p 7/20), le nombre de points échantillonnés paraît faible. De plus, les investigations effectuées sont insuffisantes pour établir un bilan minimum de l'état actuel du site.

En ce qui concerne les sols proprement dits, l'analyse effectuée au droit du dépôt à partir du quartage de huit échantillons élémentaires n'est pas satisfaisante pour caractériser le déchet (cf. avis de l'IIC). Il aurait été nécessaire, au minimum, de prélever et d'analyser les déchets au niveau de quatre points, les terrains traversés par le piézomètre P2, et les sols au droit de l'ancienne usine et des jardins potagers. Comme indiqué dans le rapport de l'IIC, la nature chimique des cyanures présents dans les déchets devra être précisée.

En ce qui concerne les eaux souterraines, le dispositif de mesure doit être complété par au moins deux (voire trois) piézomètres sollicitant la nappe de l'Oligocène et par deux intéressant la nappe superficielle, en vue de l'analyse de leurs eaux. Comme pour la nappe superficielle, la nature chimique des cyanures (s'ils sont présents) devra être déterminé dans la nappe de l'Oligocène.

En ce qui concerne les eaux de surface, aucune information n'est fournie à part le pH des eaux du marécage situé à proximité du dépôt (cf. p 12/20). Ces eaux auraient du être prélevées et analysées, ainsi que celles du cours d'eau l'Estey Sainte Croix.

En ce qui concerne l'air, il est nécessaire de prévoir une campagne d'analyse des gaz du sol, d'autant qu'une odeur de soufre (cf. p 12/20) est perceptible sur le site.

La légende du plan présenté en page 8/20 est à revoir (deux fois P1).

- Le compte rendu d'exécution (coupe technique, coupe géologique, ...) du piézomètre P2 (cf. p 7/20) réalisé dans le cadre de l'étude aurait du être joint en annexe.
- Dans le tableau page 11/20 (§ 7 Résultats d'analyses), la dernière colonne pour les eaux souterraines est intitulée “Prof m”. Il devra être précisé s'il s'agit de la profondeur de la prise d'échantillon, de celle de la nappe ou de l'ouvrage.
- En ce qui concerne les “conclusions sur l'état du site”, le puits P2 qualifié “à l'aval des résidus” montre une contamination supérieure aux valeurs de référence (cf. p 13/20). En conséquence, **il est à considérer un constat d'impact hors du site et à l'aval significatif et supérieur aux critères.**
- En ce qui concerne l'**Evaluation Simplifiée des Risques** (cf. § 8.3 p14/20 et annexe 5), **le schéma conceptuel de la source de pollution proposé est incomplet.** En particulier, il n'est pas précisé les échanges entre les nappes superficielle et de l'Oligocène. De même, leur sens d'écoulement est à définir car ils peuvent être différents.

Les notes attribuées peuvent être validées sauf celles relatives aux cotes :

- ✧ 2.2.3.1., en effet, l'aquifère des calcaires de l'Oligocène est karstique.
- ✧ 3.3. et 3.4., il est à considérer que **personne n'est présent sur le site** (les éventuelles intrusions par effraction ne sont pas à retenir).
- ✧ 3.5., la nappe de l'Oligocène est exploitée par des forages A. E. P. situé entre 1 001 m et 5 000 m.
- ✧ 3.8.2.a et 3.8.2.b, aucune recherche n'est présentée sur une éventuelle utilisation des eaux de surface dans ce secteur. En l'absence d'inventaire précis, rien ne justifie la note de 0.
- ✧ 4.2.b, les investigations sur la nappe superficielle sont insuffisantes pour justifier l'absence d'impact hors du site.
- ✧ 4.1, 4.2.a et 4.3b, en l'absence d'investigation sur l'air, sur les eaux de la nappe de l'Oligocène (sur et hors site), et sur les eaux de surface, **il n'est pas possible de noter ces rubriques de façon objective.**

En résumé, compte tenu du manque d'investigations, l'absence d'impact des polluants sur les eaux de la nappe des calcaires de l'Oligocène, utilisée pour l'A. E. P., n'est pas démontrée. Le schéma conceptuel de la source de pollution est incomplet. L'impact de la pollution hors du site (amont et aval) n'est pas évalué.

Afin de pouvoir statuer sur le devenir de ce site et d'être en conformité avec le guide méthodologique de "gestion des sites (potentiellement) pollués" (version 1 de juin 1997), **il est impératif que soit revue E. S. R.** En préalable, conformément aux remarques du présent avis, **il serait judicieux de réaliser plusieurs piézomètres dans les règles de l'art dont certain en amont et en aval du site.** Ils devront capter, en particulier, la nappe des calcaires de l'Oligocène. Les eaux de surface et souterraines (des deux nappes) devront être reanalysées. Ces investigations sont à compléter par l'inventaire des points d'eau de surface dans un rayon d'au moins un kilomètre autour du site. Le nombre d'échantillons représentatifs de sol paraît insuffisant, il serait intéressant de procéder à de nouveaux prélèvements. Une campagne d'analyse des gaz dans les sols est préconisée.

En tout état de cause, si ces investigations complémentaires n'étaient pas effectuées lors de l'établissement de la nouvelle E. S. R., le principe de précaution devra être appliqué avec rigueur.